

semble avoir été une bonne manière d'utiliser les subventions accordées par le Canada (On trouvera aux paragraphes 116 à 121 un exposé des programmes d'aide canadiens dans les divers pays de la région du Pacifique).

Lorsque cesseront les hostilités en Indochine, nul doute que les besoins de rétablissement et d'aide à la reconstruction seront énormes. Étant donné que le Canada est demeuré neutre durant ce conflit et qu'il dispose d'un élément francophone, il pourra peut-être jouer un rôle très utile en l'occurrence.

Le Comité recommande une expansion vigoureuse de l'aide canadienne aux pays du Pacifique méridional, de concert avec d'autres pays intéressés. Il ne faut pas oublier cependant que les Canadiens devront augmenter leur connaissance de la zone en cause. Ils devront aussi éviter de créer des rapports teintés de paternalisme. Le gouvernement devrait examiner de plus près la possibilité d'établir des liens plus étroits avec la Commission du Pacifique méridional.

Comme il l'a fait dans son rapport sur les relations entre le Canada et la région des Antilles (juin 1970), le Comité insiste vivement sur l'importance de l'accroissement des possibilités d'échange dans l'évolution économique des pays en voie de développement. Plusieurs recommandations faites par le Comité en égard aux produits importés des Caraïbes par le Canada s'appliquent également aux pays du Pacifique. Un exposé complet des problèmes auxquels le Canada doit faire face ainsi que le besoin de nouvelles politiques apparaît également au chapitre IIA du rapport sur l'aide au développement international soumis par le sous-comité des Communes le 29 mai 1971.

Le Canada devrait donner suite aussitôt que possible au Système généralisé de préférence qui favorise les pays en voie de développement, manifestant ainsi son empressement réel à soutenir ce développement, manifestant ainsi son empressement réel à soutenir ce développement. Dès que le système en question sera mis en œuvre, on devra lui assurer une application aussi généreuse que possible et sa portée devrait croître aussi constamment que les circonstances le permettront.

Si les conditions sont bonnes, le flot d'investissements particuliers canadiens vers les pays mentionnés offre un potentiel stimulant de coopération et de développement économiques. L'encouragement offert aux investisseurs éventuels par l'Agence canadienne de développement international et par la Société pour l'expansion des exportations complète donc si avantageusement le programme d'aide officiel.

De même, le travail accompli par des organismes para-gouvernementaux dans le domaine du développement complète le programme officiel d'aide au développement. Bien que la zone du Pacifique n'ait pas été jusqu'ici une région de toute première importance pour ces organismes, ils correspondent à un besoin toujours croissant et méritent un appui sans réserve.